

N°P-2020/31

Accusé de réception en préfecture
041-200018406-20200710-P2020-31-AI
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

DEPARTEMENT
LOIR ET CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS

DECISION DU PRESIDENT

Direction Générale

SF/IF

Objet : Finances locales - Subventions

Demande de subvention au titre du dispositif d'aides exceptionnel et temporaire au profit des TPE/PME pendant la crise sanitaire liée au Covid-19

Le Président de la Communauté de Communes du Romorantinois et du Monestois,

Vu les articles L.1511-3, L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Romorantinois et du Monestois en date du 24/04/2014, portant délégation de pouvoirs au Président et au bureau communautaire de la C.C.R.M., complétée par délibération du 13 octobre 2016,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19, prorogée par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, et notamment son article 1^{er}II, selon lequel « le président de l'établissement public de coopération intercommunale exerce, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

.../...

N°P-2020/31
(suite)

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire du 15 mai 2020 n°20.04.01.98 portant création d'un « Fonds Renaissance Centre-Val de Loire » complété par un dispositif d'aides en faveur des TPE/PME autorisant à déléguer à titre exceptionnel et temporaire à la Communauté de Communes, l'attribution des aides aux entreprises touchées par les conséquences du Covid-19 sur son territoire,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière DAP n°16-05-04 des 15 et 16 décembre 2016 portant Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII),

Vu la décision n°P-2020/15 du 9/6/2020 de la CCRM instaurant un dispositif d'aides exceptionnel et temporaire au profit des TPE/PME pendant la crise sanitaire liée au Covid-19 et fixant les critères d'éligibilité ainsi que les modalités d'attribution de l'aide,

Considérant la situation des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19,

Considérant les dossiers de demande présentés par les entreprises,

Vu le budget exécutoire et la disponibilité des crédits afférents à ce dispositif,

Considérant qu'en application de l'article 1^{er} II de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, le Président de la Communauté de Communes exerçant, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du 7^{ème} au 13^{ème} alinéa de l'article L.5211-10 du CGCT, est compétent pour attribuer des subventions,

DECIDE :

ARTICLE PREMIER : d'attribuer une subvention exceptionnelle aux TPE/PME, conformément au tableau annexé à la présente décision, au titre du dispositif d'aides exceptionnel et temporaire instauré par la communauté de communes en date du 9 juin 2020.

.../...

N°P-2020/31
(suite)

ARTICLE 2 : de préciser que cette subvention sera versée en une seule fois.

ARTICLE 3 : de charger le Directeur Général et le Trésorier Principal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

ARTICLE 4 : de rappeler que la présente décision fera l'objet des modalités de publicité et de transmission prévues par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020.

ARTICLE 5 : de rappeler que le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à ROMORANTIN-LANTHENAY, le 10 Juillet 2020



Le Président de la CCRM,


Jeanny LORGEUX

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

10 JUL. 2020

publié ou notifié le 10 JUL. 2020

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Aide exceptionnelle TPE/PME - COVID-19
Tableau des attributions du 08/07/2020

Accusé de réception en préfecture
041-200018406-20200710-P2020-31-A1
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

Raison sociale	Nom commercial	SIRET	effectif salarié	Contact			Adresse				Montant attribué
				civilité	prénom	Nom	n°	voie	CP	Commune	
MAHEUX Valerie	Feeling Coiffure	507680726	0	Madame	Valérie	NOTAMY	10	rue Marcel Bailly	41320	MENNETOU-SUR-CHER	1 000,00 €
D.S.M.N.		848446928		Monsieur	Manuel	ABREU DA SILVA	17	rue du Bois de Gombault	41200	ROMORANTIN LANTHENAY	non éligible
VAT'S		828607150	0	Madame	Mathilde	VATIN		La Pierre	41130	GIEVRES	1 000,00 €
MONIQUE COLESSE	LA PETITE TUILERIE	345196661	0	Madame	Monique	COLESSE	18	rue de la Tuilerie	41200	VILLEFRANCHE SUR CHER	non éligible
PHILIPPE LANDEROUIN		481539070	0	Monsieur	Philippe	LANDEROUIN	39	rue de la Roche	41200	ROMORANTIN LANTHENAY	non éligible
CORNIER DELABROUILLE ARCHITECTURE	CDA	808495295	1	Monsieur	Guillaume	CORNIER-DELABROUILLE	230	rue Jean Jaurès	41200	PRUNIERS EN SOLOGNE	1 000,00 €
LA PLAGE LES SAULES	Bar de la Plage	849376876	2	Monsieur	Valéry	HARNISCH		les Saules	41320	CHATRES SUR CHER	1 000,00 €
ROMO METAL		434026753	7	Monsieur	Thierry	BONDT		ZAC de la Grange Ouest	41200	ROMORANTIN LANTHENAY	4 999,00 €
L.B.O.	FLOREAL BY L	398435446	1	Monsieur	GERARD	BLESSIG	25	rue des papillons	41200	ROMORANTIN	1 000,00 €
AU DE TRAQUEUR	AU DE TRAQUEUR	879099505	0	Madame	VERONIQUE	TRUBERT	1	rue de la sirène	41200	ROMORANTIN	1 000,00 €
BARON Isabelle	LE RALLYE	411514342	1	Madame	ISABELLE	BARON	189	rue du 8 mai 1945	41200	ROMORANTIN	1 000,00 €
GIRARDEAU-MALECOT	LA TABLE GOURMANDE	532666567	0	Monsieur	FRANCK	GIRARDEAU	18	place de la paix	41200	ROMORANTIN	2 500,00 €
STE NOUVELLE LES SAINT JEAN	LE SAINT JEAN	512086976	4	Madame	MAGALIE	LOISEAUX	8	boulevard jean jaurès	41200	ROMORANTIN	2 000,00 €

Me pour être envoyé à la
direction du Trésorier en
date du 10 JUL 2020

Jean-Michel
Président
Jean-Michel ORGEOUX

